Année 1948. — N° 26. Le Numéro : 3 francs. Jeudi 3 Juin 1948.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE
COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 200 fr. : ÉTRANGER : 400 fr.
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SESSION DE 1948 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 26e SEANCE

Séance du Mercredi 2 Juin 1948.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Propositions de modifications dans la composition des commissions.

3. — Demande de nomination d'une mission d'information sur les élections de Mauritanie.

4. — Demandes d'avis.

5. — Dépôt d'avis.

6. — Dépôt de propositions.

7. — Dépôt d'une proposition de résolution.

8. — Dépôt de rapports.

9. — Renvoi pour avis d'une proposition à une commission.

10. — Représentation de l'Union française à l'U. N. E. S. C. O. — Adoption d'une proposition.

11. — Pensions des ouvriers marocains et tunisiens travaillant dans les établissements du ministère des forces armées. — Adoption d'une proposition de résolution.

12. — Modifications dans la composition des commissions.

13. — Dépôt de rapports.

14. — Incident.

15. — Fixation de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. BOISDON, président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 27 mai 1948 a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

M. le président. J'ai été saisi de propositions de modifications dans la composition de quatre commissions.

Le groupe du rassemblement républicain propose :

M. Monnet pour remplacer M. Delmas, dans la commission des affaires économiques.

M. Delmas pour remplacer M. Sylvestre, dans la commission du plan, de l'équipement et des communications.

M. Michard-Pellissier pour remplacer M Sylvestre, dans la commission des affaire financières.

M. Cortinchi et M. Giard pour remplacer respectivement M. Sylvestre et M. Finois, dans la commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de ces candidatures.

Les désignations n'interviendront que dans un délai minimum d'une heure.

— 3 —

DEMANDE DE NOMINATION D'UNE MISSION D'INFORMATION SUR LES ELECTIONS DE MAURITANIE

M. le président. J'ai reçu de M. le président de la commission d'instruction la lettre suivante :

« Versailles, le 27 mai 1948.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission d'instruction, dans sa séance du 25 mai 1948, a décidé de demander à l'Assemblée de l'Union française, conformément à l'article 39 de son règlement, de nommer une mission d'information, avec pouvoirs d'investigation, pour enquêter sur les circonstances dans lesquelles se sont déroulées, le 10 mars dernier, les élections de Mauritanie.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« *Le président de la commission,*
« SAVARY. »

Conformément à l'article 39 du règlement, cette demande sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée dès expiration d'un délai de trois jours francs.

Cette question viendra donc en discussion à notre séance de mercredi prochain.

— 4 —

DEMANDES D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis sur une proposition de loi de M. Aubame et plusieurs de ses collègues, tendant à instituer en Afrique équatoriale française des communes de moyen exercice.

La proposition sera imprimée sous le n° 248, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires politiques et administratives. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une demande d'avis sur un projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant organisation d'une chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture au territoire des Comores.

Le projet de décret sera imprimé sous le n° 249, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEPOT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de Mme Lefaucheux un avis, présenté au nom de la commission des affaires extérieures, sur la proposition de MM. Catrice, Griaule, Mme Lefaucheux, tendant à la transformation de la commission nationale française auprès de l'U. N. E. S. C. O. en commission de l'Union française et de la délégation française aux conférences internationales de l'U. N. E. S. C. O. en délégation de l'Union française.

Cet avis est déjà imprimé sous le n° 250; il est en distribution.

J'ai reçu de M. Vendenboomgaërde un avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de résolution et la proposition de MM. Cianfarani, Barétaud et Rosfelder et des membres du groupe Union-Métropole-Outre-mer, tendant à la suppression du monopole du pavillon dans les relations maritimes entre la métropole et l'Algérie; et, en attendant l'abrogation de la législation en la matière, à la suspension par voie de décret dudit monopole ou, à défaut de cette mesure, à l'introduction d'urgence d'aménagements équitables dans le monopole d'exploitation des transports maritimes entre les deux pays.

Cet avis sera imprimé sous le n° 256 et distribué.

— 6 —

DEPOT DE PROPOSITIONS

M. le président. J'ai reçu de M. Abbas une proposition tendant à inviter le Gouvernement à réparer les torts matériels subis par les familles musulmanes et françaises lors des événements du 8 mai 1945 et les jours suivants en Algérie.

La proposition sera imprimée sous le n° 252, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. (*Assentiment.*)

J'ai reçu du groupe des indépendants d'outre-mer une proposition tendant à inviter le Gouvernement à régulariser la situation militaire des médecins sortant des écoles de médecine de Dakar, Tananarive et Pondichéry, appelés sous les drapeaux, en leur permettant d'accéder au grade de médecin auxiliaire.

La proposition sera imprimée sous le n° 253, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

— 7 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de Mme Lefaucheux, M. Max André, et des membres du groupe M. R. P., une proposition de résolution tendant à désigner par le titre de « Délégation de l'Union française à l'Organisation des Nations Unies » notre représentation à l'Organisation des Nations unies.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 251, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires extérieures. (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Juge un rapport, fait au nom de la commission des affaires politiques et administratives, sur la proposition de MM. Max André, Thémia et des membres du groupe M. R. P., invitant le Gouvernement à soumettre à l'Assemblée de l'Union française, pour avis, préalablement à toute discussion devant le Parlement, tous projets et propositions visant expressément les nouveaux départements d'outre-mer.

Le rapport sera imprimé sous le n° 2544 et distribué.

J'ai reçu de M. Begarra un rapport, fait au nom de la commission d'instruction, sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française.

Le rapport sera imprimé sous le n° 2554 et distribué.

— 9 —

RENVOI, POUR AVIS, D'UNE PROPOSITION A UNE COMMISSION

M. le président. La commission des affaires extérieures demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition n° 213 de M. Périer et des membres du groupe du rassemblement républicain pour le progrès économique et social de l'Union française, tendant à inviter le Gouvernement à conserver le bénéfice des prestations familiales telles qu'elles ont été instituées par la loi du 22 août 1946 à toutes les personnes françaises d'origine métropolitaine ou assimilée résidant dans les pays de protectorat français ou dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et qui en bénéficieraient si elles étaient restées en France, proposition dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 10 —

REPRESENTATION DE L'UNION FRANÇAISE A L'U. N. E. S. C. O.

Adoption d'une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Catrice, Griaule, Mme Lefaucheux et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à la transformation de la commission nationale française auprès de l'U. N. E. S. C. O. en commission de l'Union française et de la délégation française aux conférences internationales de l'U. N. E. S. C. O. en délégation de l'Union française.

La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.

M. Paul Catrice, *rapporteur.* Mesdames, messieurs, mes chers collègues, la proposition que j'ai l'honneur de rapporter devant vous au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer a pour but de montrer le grand intérêt que nous portons à tout ce qui concerne l'U. N. E. S. C. O.

L'U. N. E. S. C. O., c'est sans doute une appellation bien peu connue du public moyen. Parmi tant d'organisations internationales comme l'O. N. U., le B. I. T., l'I. R. O., et bien d'autres, l'U. N. E. S. C. O. est pourtant une des principales organisations internationales qui doit le plus attirer notre attention.

U. N. E. S. C. O.: ce sont des initiales qui semblent parfois un peu baroques et extraordinaires au public non averti. On peut néanmoins être reconnaissant à celui qui a choisi ces initiales, d'avoir trouvé une désignation au moins un peu alléchante, qui nous fasse venir l'eau à la bouche comme cette autre appellation de « Benelux ».

M. Laurin. Il ne faut rien exagérer!

M. le rapporteur. Mais élevons-nous au-dessus de ces considérations gastronomiques, et voyons quels sont les buts de la proposition que j'ai l'honneur de rapporter.

Elle a, comme son titre l'indique, deux buts bien différents: elle demande, d'une part, que l'actuelle commission nationale française pour l'U. N. E. S. C. O. soit transformée en commission de l'Union française et, d'autre part, que la délégation du Gouvernement français lors des conférences internationales de l'U. N. E. S. C. O. soit transformée en délégation de l'Union française.

Pourquoi les membres du groupe du mouvement républicain populaire et moi-même avons-nous songé à cette transformation, et pourquoi la commission des affaires culturleles a-t-elle été unanime à adopter cette proposition ? C'est que nous attachons une très grande importance à l'U. N. E. S. C. O., car cet organisme international, ainsi que je l'ai souligné dès le début de mon rapport, est un de ceux qui doivent le plus retenir notre attention dans le mouvement international moderne.

L'U. N. E. S. C. O. n'est certes pas une idée nouvelle. C'est la continuation, le prolongement, le développement d'une grande idée qui avait déjà surgi immédiatement après la guerre de 1914-1919, alors que le Gouvernement français avait pris l'initiative de proposer aux membres de la Société des Nations une organisation de la coopération intellectuelle à laquelle la France prit une si grande part, en particulier par la fondation de l'Institut international de coopération intellectuelle qui siégeait à Paris et dont le Gouvernement français assurait les frais.

L'U. N. E. S. C. O., depuis la guerre de 1939-1945, a pris la suite de l'organisation de la coopération intellectuelle qui avait disparu pendant la guerre, mais sous une autre forme beaucoup plus développée, plus intéressante encore. L'organisation d'avant guerre s'occupait uniquement de la culture, de la coopération intellectuelle, tandis que l'U. N. E. S. C. O., ainsi que l'indiquent ses initiales, est « l'organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture ».

Comme le souligne le rapport qui vous a été distribué, ces termes montrent bien la volonté des Nations Unies d'étendre leur action à un champ d'application beaucoup plus vaste que celui des questions proprement culturelles, dans le sens courant que lui donnait auparavant la France, en ajoutant les mots d'éducation et de science à la culture. Et — chose peut-être intéressante, ou curieuse tout au moins, à signaler — c'est l'Angleterre qui a fait adopter le mot d' « éducation », les Etats-Unis celui de « science », la France mettant l'accent sur la « culture ».

Ce n'est pas seulement par l'importance que tient l'U. N. E. S. C. O. dans l'organisation actuelle, c'est surtout par son importance idéologique que nous avons été amenés à nous intéresser à cette question. Importance idéologique, car, ainsi que le disait M. Jacques Maritain dans son discours à la conférence internationale de l'U. N. E. S. C. O. qui s'est tenue à Mexico l'automne dernier, l'U. N. E. S. C. O. peut être, doit être vraiment la voie de la paix.

L'U. N. E. S. C. O. veut travailler à l'avènement d'une culture universelle pour le rapprochement de tous les peuples, pour la compénétration des civilisations, pour l'égalité des races. C'est vraiment à l'universalisme que veut travailler l'U. N. E. S. C. O.

A ce point de vue — je voudrais le montrer maintenant — l'universalisme doit intéresser tout particulièrement notre Union française, car l'universalisme est précisément la négation de cet exclusivisme ou de cette suprématie que certains voudraient donner à la culture occidentale, à la culture européenne, tandis que nous voulons nous intéresser également à toutes les cultures sans exception. (*Très bien! très bien!*)

Cet universalisme, certains voudraient trop souvent le ramener à un certain européanisme. Je signale dans mon rapport ce fait, bien significatif de certaines attitudes, que, lors du tout récent congrès de l'Europe à la Haye, le rapport de la commission culturelle se terminait en prônant l'avènement d'un universalisme européen, expression, certes, bien contradictoire dans les termes!

L'U. N. E. S. C. O., nous dit l'article 1er de la convention qui l'a organisée, est soucieuse « d'assurer aux Etats membres de la présente organisation l'indépendance, l'intégrité et la féconde diversité de leurs cultures et de leurs systèmes d'éducation ».

Cela montre donc que, si l'U. N. E. S. C. O. veut, d'une part, travailler à l'avènement, au développement d'une culture universelle, elle veut aussi respecter toutes les civilisations, manifester l'immense importance et le grand intérêt que nous devons avoir au développement, au progrès de la culture de toutes les civilisations sans exception.

On comprend cependant d'ailleurs qu'il y a là un certain paradoxe, un conflit réel entre la culture d'une part et, d'autre part, le respect de toutes les cultures, paradoxe que M. Jacques Maritain faisait observer dans le discours auquel je faisais allusion tout à l'heure. M. Maritain disait: « Ce qui fait apparaître comme paradoxale la tâche de l'U. N. E. S. C. O., c'est qu'elle implique un accord de pensée entre des hommes dont les conceptions du monde, de la culture et de la connaissance elle-même sont différentes ou même opposées. »

« Ce paradoxe — continue M. Maritain — n'est qu'une expression de la grande détresse à laquelle l'esprit se trouve réduit de nos jours. »

Ce paradoxe, il me semble, mesdames, messieurs, mes chers collègues, que précisément notre Union française a l'occasion de montrer combien il peut se résoudre dans les faits.

L'Union française n'est-elle pas précisément la coordination, la juxtaposition, ou mieux encore la synthèse des cultures si différentes qui expriment l'âme, l'esprit de tous les peuples qui la composent ?

L'Union française, c'est une grande famille qui entend réunir toutes les familles spirituelles et humaines de ses territoires si disparates, répartis à travers le monde. Comme le dit le préambule de la Constitution: « L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources ou leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité. »

Développer leurs civilisations respectives, c'est bien là un but, une volonté qui nous intéressent tout particulièrement et qui montrent précisément en quoi notre Union française, et en particulier notre Assemblée de l'Union française, doivent s'intéresser tout spécialement aux travaux de l'U. N. E. S. C. O.

En effet, développer les cultures, c'est une grande leçon que nous voulons essayer de réaliser dans les faits. C'est particulièrement le but et l'objet de votre commission des affaires culturelles qui veut travailler de toutes ses forces à faire progresser d'un même élan les cultures de tous les peuples de l'Union française.

Ces cultures sont, certes, bien variées, bien disparates, bien riches aussi.

L'Union française comprend la culture métropolitaine, la culture française proprement dite qui, elle-même, est déjà une composante, une synthèse des cultures déjà bien nombreuses, mais unifiées pour ainsi dire dans la France, une culture de l'Ile de France, de la Flandre, ma petite patrie, de l'Alsace, de la Bourgogne, de la Bretagne, de la Provence, du pays basque, de la Corse, etc.

Mais l'Union française comporte avec cette culture métropolitaine, synthèse de toutes les cultures régionales ou provinciales, bien d'autres cultures, combien variées et combien diverses et riches: la culture, par exemple, de la Réunion et des Antilles, qui offrent des caractères bien spécifiques et bien intéressants; la culture arabe ou musulmane; les cultures africaines auxquelles s'intéresse d'une façon si marquée notre collègue, M. Griaule; les cultures malgache et océanienne qui ouvrent à l'Union française l'accès dans toute cette immense région; et par le Viet-Nahm nous avons encore accès à la culture chinoise, par le Cambodge et le Laos comme par les Etablissements français de l'Inde à la culture indienne.

Ainsi, notre Union française est vraiment une manifestation extrêmement intéressante de cette diversité des richesses culturelles du monde entier. Or, l'Union française, si elle veut être véritablement ce que nous voulons qu'elle soit, ne doit pas être seulement dans le présent et dans l'avenir une fédération politique ou un groupement d'intérêts économiques, mais une synthèse de cultures, un grand mouvement qui unira toutes ces cultures en vue de l'avènement et du progrès de la culture universelle.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, et qui vous a été distribué, vous propose plusieurs méthodes pour que cette tâche puisse être remplie par l'Union française; c'est pourquoi nous demandons que la commission nationale française qui existe actuellement soit transformée en commission de l'Union française qui grouperait, à côté de la section métropolitaine, c'est-à-dire la commission nationale française actuelle, à la fois une section de l'Algérie et des territoires d'outre-mer et des sections pour chacun des Etats associés.

Cela permettrait de faire participer d'une façon très étroite et très suivie à cette commission de l'Union française pour l'U. N. E. S. C. O. tous les représentants des cultures, tous ceux qui s'intéressent à ces grandes études des civilisations, les représentants autochtones tout particulièrement, comme aussi les représentants de ces instituts français de culture, de recherches et de sciences qui se trouvent dans les différents territoires.

Nous demandons en même temps qu'en ce qui concerne les conférences internationales de l'U. N. E. S. C. O., la délégation française soit transformée en une délégation de l'Union française.

Votre commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer a été unanime, je le répète, à adopter la proposition. Pourtant une discussion approfondie a duré pendant plusieurs séances. Trois points ont fait l'objet de divergences et ont été résolus par la majorité.

D'une part, en ce qui concerne les départements d'outre-mer, les uns pensaient qu'il existait une culture réunionnaise, une culture antillaise et étaient d'avis que les départements d'outre-mer auraient dû être adjoints à la section de l'Algérie et des territoires d'outre-mer de la commission de l'Union française. D'autres pensaient qu'il fallait appliquer jusque-là la loi d'assimilation en vigueur actuellement pour ces quatre nouveaux départements. La majorité de la commission a voté dans ce sens.

Une autre discussion a eu lieu concernant les représentants autochtones dont nous souhaitons tous très vivement la participation dans cette commission de l'Union française ; et nous avons tous exprimé le désir, la volonté, tout au moins pour ce qui nous concerne, que, dans cette section de l'Algérie et des territoires d'outre-mer, la grande majorité des représen-

tants soit constituée par des personnalités culturelles autochtones des différents territoires.

Il y a eu une certaine divergence concernant la nomination possible de ces représentants — ce n'est pas dans la proposition mais dans le rapport précédant la proposition — les uns faisant remarquer qu'il s'agissait là d'une question culturelle et non politique et qu'il fallait donc éviter une nomination d'ordre politique, les autres préférant que ces représentants soient désignés par les assemblées territoriales; c'est à cette deuxième solution que s'est ralliée la majorité de la commission des affaires culturelles.

Troisième discussion encore : fallait-il faire représenter les grands instituts d'études, de science, de culture, à travers les territoires d'outre-mer, par exemple cet institut français d'Afrique noire dont on a déjà parlé à de nombreuses reprises dans notre Assemblée et qui fête précisément cette année son dixième anniversaire et, comme dit plaisamment son éminent directeur et infatigable animateur M. Théodore Monod, son jubilé de latérite. Là encore, la majorité de la commission a été d'avis qu'il fallait associer très étroitement ces instituts aux travaux de la future commission de l'Union française.

Je pense, pour ma part, que la proposition qui vous est présentée aujourd'hui a quelques chances sérieuses d'aboutir. Déjà nous avons eu l'occasion de remarquer que lorsqu'il s'est agi de la constitution de la commission nationale française, les deux organismes intéressés, c'est-à-dire le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'éducation nationale, ont accepté d'y faire figurer deux représentants de notre Assemblée de l'Union française. Ces représentants sont MM. Griaule et Julien. En outre, notre Assemblée comporte, à un autre titre encore, un représentant, M. Jacobson.

C'est donc déjà là une première initiative dont nous devons remercier les ministères intéressés.

Lorsque nous préparions cette proposition, nous avions demandé, en attendant que soit réalisée cette transformation, que déjà puissent être nommés deux représentants, et avant même que nous déposions cette proposition, sans qu'il y ait aucune connivence, publique ou secrète, les deux ministères avaient pris les devants.

De même, j'ai pu remarquer tout récemment que lorsqu'il s'est agi de désigner des représentants de la France aux stages d'études organisés par l'U. N. E. S. C. O., la commission nationale française auprès de cette institution avait décidé d'y faire introduire des représentants autochtones et, par exemple, pour un stage d'études qui va avoir lieu très prochainement à Londres, sur trois places réservées à la France, une place sera réservée à un professeur d'outre-mer; la commission a demandé que de préférence ce fût un professeur autochtone.

De même, je puis remarquer que dans les milieux intéressés, en ce qui concerne le second point, c'est-à-dire la délégation aux conférences internationales de l'U. N. E. S. C. O., on accepterait très volontiers pour l'immédiat que, dès maintenant, des représentants soit des territoires d'outre-mer, soit des Etats associés, ou des futurs Etats associés, soient inclus dans la délégation française. Cette participation serait acceptée dès à présent, comme d'ailleurs ce fut fait pour la délégation française aux Nations Unies, qui comprenait, par exemple, des représentants du Cameroun ou du Cambodge. C'est donc déjà un grand pas en avant, mais vous pouvez remarquer que notre proposition va plus loin en demandant que non seulement des représentants de ces territoires ou de ces Etats soient inclus dans la délégation française, mais que cette délégation française soit transformée en délégation de l'Union française.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur l'esprit d'ordre général qui a animé cette proposition.

Dans son discours d'inauguration de la commission nationale pour l'U. N. E. S. C. O., le 4 mars dernier, M. Edouard Depreux, ministre de l'éducation nationale, faisait ces quelques remarques qu'il me semble particulièrement intéressant de souligner.

M. Depreux disait: « Il importe que l'U. N. E. S. C. O. — et je sais sur ce point que M. le ministre des affaires étrangères, si attaché par vocation aux valeurs spirituelles ne me démentira pas — il importe que l'U. N. E. S. C. O. n'apparaisse pas comme un rouage de plus dans le jeu complexe des négociations diplomatiques comme une arme plus ou moins efficace dans l'arsenal politique d'une humanité trop souvent divisée contre elle-même, mais qu'elle apparaisse comme un instrument culturel de compréhension, de contact, d'unité, comme un rassemblement où des idéologies les plus diverses s'efforcent de s'accorder sur des points pratiques et des principes d'action et où tous travaillent au coude à coude pour la diffusion du savoir et pour la paix. »

Or, n'est-ce pas là, mesdames, messieurs, et chers collègues, ce que nous voulons précisément faire dans l'Union française ?

A cette même réunion, M. Joxe, directeur général des relations culturelles au Quai d'Orsay, parlant au nom de M. le ministre des affaires étrangères, soulignait très justement que la commission nationale française pour l'U. N. E. S. C. O. « était la première tentative faite en France pour créer une assemblée élue comprenant des représentants de toutes les grandes disciplines de l'esprit en vue d'associer les savants, les éducateurs et les artistes à l'étude des problèmes internationaux, qui se confondent avec ceux de la paix ». C'est donc bien déjà une initiative française extrêmement intéressante, et dont nous devons nous féliciter.

Mais, comme nous le demandons, il nous semble qu'il faut absolument aller plus loin, car nous sommes convaincus que la France ne peut absolument rien faire en s'abstrayant de l'Union française. La France et l'Union française sont inséparables et c'est dans cet esprit et dans ces intentions que nous vous demandons de vouloir bien adopter la proposition qui vous est présentée. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le président. La parole est à Mme Lefaucheux, rapporteur pour avis de la commission des affaires extérieures.

Mme Lefaucheux, *rapporteur pour avis de la commission des affaires extérieures.* Monsieur le président, mes chers collègues, la commission des affaires extérieures a été saisie, pour avis, de la proposition que vient d'analyser notre collègue M. Catrice.

La première partie de cette proposition ne nous a pas paru concerner directement notre commission. En effet, le changement du titre de la « Commission nationale française auprès de l'U.N.E.S.C.O. » en « Commission de l'Union française » est une affaire d'ordre intérieur. Cette réforme nous paraît souhaitable en ce sens qu'elle est le prélude nécessaire à la grande réforme de principe que pose la deuxième partie de la proposition dont vous venez d'entendre l'analyse.

Cette deuxième partie appelle un avis de la part de la commission des affaires extérieures, car elle pose le principe d'une représentation commune pour l'ensemble de l'Union française devant une organisation internationale. La commission des affaires culturelles nous propose, en effet, que nos délégations aux conférences de l'U.N.E.S.C.O. prennent le titre de: « Délégations de l'Union française ». Nous avons, dans notre commission, envisagé les répercussions que cette décision pourrait soulever sous l'angle international.

Tout d'abord, notre commission est unanimement favorable à l'affirmation de l'Union française devant un organisme international. Nous ne sommes pas sans ignorer toutes les attaques, sournoises ou mêmes directes, depuis quelque temps, auxquelles est en butte l'Union française; et nous pensons qu'il est temps d'affirmer son existence comme un tout cohérent, auquel participent des éléments divers, pour la plus grande richesse de cette représentation commune.

Cette possibilité, offerte à tous les territoires ou pays de l'Union française, de se manifester sur le plan international en participant à l'autorité d'une grande puissance, peut paraître difficilement concevable à certains esprits étrangers. Il est certain que cet exemple n'est pas celui du Commonwealth britannique. Mais l'Union française est une création qui nous est propre, et nous devons avoir la volonté d'affirmer son existence.

Cependant, certains membres de notre commission ont réfléchi aux répercussions de la proposition, et se sont demandés très logiquement si notre Gouvernement français avait la possibilité de changer le titre de sa délégation à une organisation internationale comme l'U.N.E.S.C.O., filiale de l'Organisation des nations unies, alors qu'à l'O.N.U. elle-même, notre délégation continue à s'appeler « Délégation française. »

Nous avons pris, pour éviter toute erreur, l'avis de juristes de droit international. D'un accord unanime, ils nous ont déclaré qu'aucune objection étrangère ne pourrait être valablement soulevée. Le Gouvernement est maître du titre de ses délégations comme de leur composition.

Nos collègues que ce point avait inquiétés, et qui par ailleurs étaient d'accord avec l'ensemble de la commission sur le principe inspirant la proposition, se sont dès lors déclarés satisfaits.

Ils n'en reste pas moins que leur observation garde tout son intérêt et que nous pouvons penser qu'il eût été préférable d'attaquer cette grande réforme par l'Organisation des Nations Unies elle-même et de modifier tout d'abord à l'O.N.U. le titre de nos délégations. Nous pensons cependant qu'il est peut-être plus politique, sinon logique, de commencer cette « révolution » par l'organisation culturelle internationale. D'une part, il est inutile de soulever délibérément des susceptibilités qui pourraient s'élever, d'autre part, nous avons considéré également comme logique de manifester notre Union française dans le domaine de la culture, où elle peut donner une image particulièrement belle d'une mise en commun de richesses inf-

niment variées au service d'un idéal commun.

En conséquence, la commission des affaires extérieures, à l'unanimité, a décidé de vous proposer l'adoption de la proposition que vient de vous soumettre M. Catrice. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. le président de la commission.

M. Griaule, *président de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.* Mes chers collègues, je pense qu'il n'est pas nécessaire de vous donner ici, et aujourd'hui, une définition de l'U. N. E. S. C. O.; on vient d'ailleurs de le faire. De toute façon, il ne faudrait pas compter sur moi pour vous démonter les rouages multiples de cette institution. Plus que les rouages, les intentions importent et il est bon de les rappeler à cette heure puisqu'il s'agit d'introduire l'Union française dans l'Union des nations.

« La raison d'être de l'U. N. E. S. C. O., selon ses experts, est de faire servir des relations qui existent entre les nations du monde, dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, à la cause de la paix internationale et de la prospérité commune de l'humanité, dans la conviction que la paix doit être établie, si l'on veut qu'elle dure, sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ».

Sur ce principe général et généreux, il est facile, semble-t-il, de s'entendre et il est hors de doute qu'à son application sont intéressés non seulement la France métropolitaine mais encore tous les peuples de l'Union française.

Lorsque je dis « hors de doute », il s'agit d'une façon de parler et de parler entre nous. Il n'existe, en effet, aucun doute, chez aucun d'entre nous, sur la nécessité de faire entrer l'Union française tout entière dans le concert intellectuel du monde. Le vote de votre commission des affaires culturelles le prouve.

Mais il est un doute ailleurs, dans d'autres esprits, et il n'est pas dit que notre initiative soit approuvée par tous. Il n'est pas dit qu'elle ne sera pas violemment combattue par les retardataires — et ils sont légion! — de la caravane humaine, par certains politiques pour qui le racisme est toujours valable, par certains juristes — je ne dis pas cabbalistes — qui ferment les yeux à la lumière, par certains esprits chagrins qui traînent derrière eux leurs basques de rêves démodés.

Non, certes, nous n'avons pas terminé les bagarres sans grandeur. Nous n'en avons pas fini avec les contradicteurs pullulants et bien décidés.

Supposons le problème résolu, je veux dire le principe admis d'une transformation de la commission nationale en commission de l'Union française.

Ici, la véritable tâche commence, et je voudrais en faire apparaître un seul aspect aujourd'hui.

Mesdames, messieurs, je ne veux pas parler du travail que fera cette commission concernant l'éducation et la science; je veux parler de celui qui lui vaudra le troisième terme figurant dans le titre même de l'U. N. E. S. C. O.: Organisations des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture.

La culture! Quel inquiétant singulier! Quel inquiétant singulier occidental! Aurait-il, dans le titre de l'U. N. E. S. C. O., le sens que lui donnait une récente et retentissante conférence internationale? Y aurait-il une culture unique, la nôtre; une solution unique; l'expansion planétaire de notre culture? N'y aurait-il pas de culture chinoise, de culture inca, de culture arabe? N'est-ce pas au nom d'une civilisation, d'une culture éthiopienne que nous avons été quelques-uns, autrefois, à nous dresser contre une certaine culture fasciste?

Et ne croyez pas, mesdames, messieurs, qu'il s'agisse de déclaration gratuite, de coup de chapeau démagogique octroyé dans une pénombre intellectuelle. Il serait facile de vous montrer et démontrer que cette culture éthiopienne, pour ne parler que d'elle, apporte des documents considérables à ceux-là même qui ont en partage, dans nos contrées, l'étude des phénomènes les plus purs des sociétés humaines, je veux dire les philosophes et les théologiens. C'est, en effet, dans les archives éthiopiennes qu'ont été conservés des textes remontant à la plus haute antiquité chrétienne, par exemple l'Apocalypse de Pierre, dont on ne possédait que des fragments grecs erratiques. Si étonnant que cela puisse paraître, la seule langue qui ait fourni le texte complet de cette Apocalypse est la langue liturgique éthiopienne. C'est dans cette langue aussi qu'il faut rechercher les écrits de Saint Irénée, disciple de Polycarpe qui, lui-même, marcha sur les traces de Jean.

Nous sommes à l'aube de la pensée chrétienne. Il faut constater que les Ethiopiens, libres pendant deux mille ans, et dont on a voulu faire des esclaves en plein vingtième siècle, ont été les bénédictins du premier millénaire.

Vous me direz peut-être que nous nous élevons là à des hauteurs inhabituelles. Mesdames, messieurs, la culture n'est pas le propre des bas-fonds. D'ailleurs, il serait possible de donner ici des exemples plus humbles qui n'en constituent pas moins des biens précieux du patrimoine des hommes. Je pense à ces pâtres noirs des basses plaines orientales qui exaltent la beauté de leurs bœufs en leur chantant pendant des heures des vers improvisés; je pense à ce souverain d'une province septentrionale de l'Ethiopie qui me disait: « Ma couronne, c'est le tournoiement sur ma tête du fouet de labour ».

Et que dire des philosophies, des littératures de l'Asie, des symbolismes, des mythologies de l'Afrique noire? N'y a-t-il pas là des doctrines d'interprétation de la pensée, des résultats de la pensée dont l'éclectisme n'empêche pas d'apercevoir certaine prédominance de l'esprit.

Messieurs, tous les hommes, dans tous les pays, possèdent une culture qui peut être plus ou moins originale, plus ou moins comprise au delà de ses propres frontières, plus ou moins aristocratique, plus ou moins populaire, mais toujours aussi valable, aussi vivante pour ceux qui la chantent.

C'est, je crois, dans cette constatation que nous devons chercher notre devoir, je veux dire le devoir de cette commission de l'Union française, si elle est créée comme nous le souhaitons. Il ne s'agira pas, pour elle, de représenter auprès de notre Gouvernement ou dans les concerts internationaux, seulement la culture, l'admirable culture française. Il eût suffi, dans ce cas, de laisser fonctionner la commission dans son état actuel. Certes, il nous plairait de voir siéger, au titre de la culture française, des Indochinois, des Africains du Nord, des Noirs, des gens des îles et ce serait notre fierté d'administrer au monde une preuve de l'éternité des valeurs françaises.

Il s'agira plutôt, mesdames, messieurs, de représenter au sein des nations toutes les cultures de la planète et notamment celles des contrées d'outre-mer, que nous devrons promouvoir, dans lesquelles nous aurons sans doute à mettre quelque levain. Mais il ne devra jamais nous faire oublier la pâte; un bon pain est celui qui n'a plus le goût du levain.

Oui, mesdames, messieurs, les Occidentaux doivent se faire à cette idée d'une arrivée sur leur plan de ces nouveaux venus partis depuis des siècles ou depuis des millénaires de la même nuit qu'eux. Ils ne doivent plus considérer comme un calice d'amertume la reconnaissance officielle des civilisations d'outre-mer, et d'ailleurs, tant pis pour ceux qui le prennent ainsi: qu'ils le boivent, ce calice, jusqu'à la lie, en pensant à un précédent dont on a beaucoup parlé...

Et lorsque se seront tus les brouhahas de ces nouvelles installations, les hommes pourront enfin dénombrer leurs richesses spirituelles; ils se trouveront, croyez-moi, plus riches qu'ils ne le supposaient. Après avoir découvert la terre, ils se découvriront eux-mêmes, et de même que les Egyptiens, les Grecs et les Sémites, entremêlés dans Alexandrie, ont fait surgir des formes nouvelles du savoir valables pour tout un monde, de même que la diversité ethnique de la Crète n'a pas empêché ce qu'on appelle parfois le miracle grec, de même ces peuples venus de tous les horizons, qui se sentent eux-mêmes, qui veulent être eux-mêmes, qui entendent évoluer à partir d'eux-mêmes et contrôler, et vérifier et juger leur évolution, tous ces peuples unissant leurs efforts enfin fraternels dégageront de leurs cultures originales des valeurs qui ne seront plus ni d'Orient, ni d'Occident, mais universelles. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Lautissier.

M. Lautissier. Mesdames, messieurs, il n'est aucun des problèmes visant à aider à la réalisation de l'Union française qui n'intéresse les conseillers du groupe communiste et apparentés. Certes, les rouages de l'Union française sont loin d'être tous en place et, malheureusement, la politique gouvernementale, dans de nombreux pays de l'Union française, ne favorise guère la collaboration confiante et fraternelle des peuples qui la composent. Nous voudrions, nous, voir bâtir le plus tôt possible cette Union française où les différents peuples pourraient partager les droits et les devoirs sur le même pied d'égalité. Et nous voudrions que, respectant ces droits et ces devoirs, nous respections aussi les originalités de ces différents peuples.

C'est inspirés de ce souci que les commissaires communistes ont aidé à l'élaboration de la fin du texte qui nous est soumis par la commission des affaires culturelles et qui modifie fondamentalement le texte initial. Certes, la fin de ce texte est loin d'être encore parfaite et, pour aplanir toutes les difficultés, nous avons voulu le rendre plus général, de façon à permettre de réunir sur lui une quasi-unanimité. Mais, ce faisant, on l'a dépouillé de précisions, en particulier sur

le mode de désignation des représentants à la commission de l'Union française auprès de l'U. N. E. S. C. O., précisions qui sont, à l'heure actuelle, incluses dans le rapport de la commission culturelle.

Et c'est pour donner tout son sens à notre acceptation que je me permettrai de préciser notre conception sur la désignation des représentants de la commission de l'Union française auprès de l'U. N. E. S. C. O. Respectueux de la Constitution qui nous dit: « Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires », notre groupe a le souci de faire représenter le plus équitablement et démocratiquement possible les civilisations d'outre-mer.

Or, il est clair que le projet qui nous était présenté ne permettrait pas aux civilisations autochtones de se faire représenter démocratiquement; il se limitait à des représentations d'instituts ou d'académies à direction non autonome. Ce n'est donc pas chez nous qu'il faudra rechercher les gens qui pratiquent le racisme, mais bien sur d'autres bancs. (*Mouvements divers.*)

M. le président de la commission. Pas sur le mien, je pense.

M. Raymond Barbé. Monsieur Griaule, vous savez bien que, dans votre groupe, il y a M. René Moreux.

M. le président de la commission. Je parle de mon banc et de ce que je connais.

M. Lautissier. Je dis ceci, parce que lorsque M. Griaule a parlé du racisme, il s'est tourné vers les bancs communistes.

M. le président de la commission. Nullement.

M. Lautissier. Je précise: nous n'avons pas voulu faire de racisme, puisque notre souci a été de faire représenter largement les autochtones.

M. le président de la commission. Je vous prie de ne pas interpréter. Vous êtes tous du même côté; on est bien obligé de se tourner dans votre direction. (*Sourires.*)

M. Lautissier. Nous ne discuterons pas la valeur des établissements qui nous étaient indiqués dans le texte initial, pas plus d'ailleurs que nous ne nierons la compétence technique des deux représentants de notre Assemblée auprès de la commission nationale de l' U. N. E. S. C. O. Mais vous admettrez avec nous que la meilleure façon de faire représenter l'Union française consiste à placer sur un même pied d'égalité tous les peuples de l'Union française.

Mme le rapporteur de la commission des affaires extérieures. Nous sommes tous d'accord.

M. Lautissier. Nous voulons voir les populations d'outre-mer gérer démocratiquement leurs intérêts sans subir une tutelle qui ressemble trop parfois à un joug et c'est pourquoi nous avons insisté pour que le rapport qui donne un sens aux formules vagues de la proposition soit plus clair et plus précis.

C'est ainsi notamment que, dans le rapport de la commission, nous avons insisté pour que la section des territoires d'outre-mer soit composée surtout de personnalités culturelles autochtones, désignées par les assemblées locales

M. le rapporteur. C'était déjà inscrit dans le projet primitif, ce n'est pas vous qui l'avez fait porter!

M. Lautissier. Monsieur Catrice, vous n'avez pas lu le rapport (*Exclamations et rires*), vous n'avez pas le droit d'intervenir. Je ne vous permets pas de m'interrompre. (*Rires au centre et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le rapporteur. N'oubliez pas que c'est moi qui suis l'auteur du rapport.

M. Lautissier. C'est dans ce domaine comme dans d'autres un principe que nous voudrions voir se généraliser!

M. le rapporteur. Il ne faut pas faire dire à quelqu'un ce qu'il n'a pas dit.

M. Lautissier. Je vous répète, monsieur le rapporteur, que je ne vous ai pas autorisé à m'interrompre.

M. le rapporteur. Je répète qu'on n'a pas le droit de dire le contraire de la vérité.

M. Lautissier. Je reprends donc et je vous dis que c'est, dans ce domaine comme dans d'autres, un principe que nous voudrions voir se généraliser pour nous permettre de marcher à grands pas vers l'application de la Constitution.

Par ailleurs, toujours soucieux de non-ingérence dans les Etats non associés, nous ne pouvions accepter le projet initial faisant intervenir partiellement le gouvernement français dans la désignation des délégués.

C'est ainsi, en donnant à la proposition tout le sens du mode de désignation démocratique des représentants à la commission de l'Union française auprès de l'U. N. E. S. C. O., inclus dans le rapport préparé par la commission des affaires culturelles, que les conseillers communistes se rallieront au texte soumis et voteront le projet présenté par la commission des affaires culturelles. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je tiens maintenant, au nom du groupe communiste que je représente à cette tribune, à m'élever contre un fait dont nous avons été victimes en commission. (*Mouvements au centre et à gauche.*)

Je vais m'expliquer en en appelant au témoignage de tous les commissaires de la commission des affaires culturelles.

Dans une première séance de travail, notre commission des affaires culturelles a désigné M. Catrice pour établir le rapport provisoire.

A la suite de ce rapport, d'importantes remarques ont été faites, notamment sur le passage final que je viens de vous indiquer, concernant la désignation des représentants auprès de la commission.

M. Catrice devait tenir compte de ces remarques et présenter le rapport qui devait nous être lu à cette tribune.

Ce nouveau projet de rapport nous fut distribué à la séance de travail même, au moment où nous commencions la discussion. C'était un document de seize pages, qui ne fut pas lu en totalité; M. Catrice se contenta de nous signaler que les modifications portaient principalement sur la fin du rapport, et tenaient compte des appréciations que nous avions formulées.

La fin du rapport était donc modifiée, mais le début ne devait pas l'être.

Or, quelle ne fut pas notre stupéfaction, après avoir lu, étudié et discuté la fin du rapport, de constater que dans ces seize pages, dont les deux dernières avaient retenu notre attention pendant près de deux heures, le rapport adopté avait été modifié dans son début.

Tout un passage, ne figurant pas dans le début du rapport provisoire, que M. Catrice nous avait dit ne pas avoir modifié, s'y trouvait inclus.

Dans cette adjonction, que M. Catrice n'a pas lue en commission, nous trouvons des passages sur lesquels nous ne pouvons pas être d'accord, notamment lorsque M. Catrice parle de forme de civilisation, « de collectivisme totalitaire, »...

M. le rapporteur. J'ai lu ce passage intégralement en commission. Ce que vous dites n'est pas exact.

M. Lautissier. Il est évident que si nous avions eu connaissance de ce passage en commission, nous nous serions élevés...

M. le rapporteur. Je l'ai lu intégralement en commission.

M. Lautissier. ...nous n'aurions pas manqué de signaler notre désapprobation sur ce texte. C'est pourquoi, en toute confiance...

M. Lapart. Laissez parler M. Catrice; il ne parle jamais!

M. le président. Je vous en prie, messieurs!...

M. Lautissier. Monsieur le président, je vous demande de me laisser terminer.

M. le président. C'est précisément pour défendre votre droit de parole que j'interviens.

M. Lautissier. Je vous remercie, monsieur le président.

C'est d'ailleurs en tenant compte du fait que nous n'avons pas été avertis de ce changement fondamental que je tiens à protester ici. En toute confiance, nous avons cru M. Catrice lorsqu'il nous a indiqué ne pas avoir modifié le début du rapport. Or, je dis qu'à l'heure actuelle, il s'agit d'un véritable abus de confiance. (*Protestations au centre et à gauche.*)

M. le rapporteur. Je vous remercie!

M. Lautissier. Cet abus de confiance ne peut guère favoriser les travaux de notre Assemblée.

Pour notre part, nous condamnons de telles méthodes. Et, pour reprendre une certaine formule, nous disons que ces méthodes dégradent l'esprit humain! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le rapporteur. Je proteste!

M. Lautissier. A l'avenir, nous nous verrons dans l'obligation de revoir en détail les rapports avant leur impression et de les discuter pied à pied, lettre par lettre, même si les travaux des commissions doivent en être prolongés, ceci pour éviter des incidents comme ceux que nous venons de connaître. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Max André. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. Je proteste de la façon la plus énergique contre les propos de M. Lautissier. Il est inadmissible que, dans notre Assemblée, l'on s'accuse les uns les autres d' « abus de confiance »...

M. de Peretti. C'est la deuxième fois!

M. Max André. ...et qu'on emploie des injures de ce genre...

M. Jean Curabet. Les faits sont-ils exacts ou non?

M. le rapporteur. Ce n'est pas exact! Le passage incriminé a été lu en commission. Si M. Lautissier dormait à ce moment-là, tant pis pour lui!

M. le président. Je vous en prie, messieurs!

M. Lautissier. Je n'ai pas pour habitude de dormir au cours des débats, et vous savez très bien que nous avons discuté pied à pied, pendant deux heures.

M. le rapporteur. Je maintiens que j'ai lu ce passage en commission.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. Je voudrais simplement dire un mot. Ce n'est tout de même pas parce que je n'ai pas présidé cette séance que les choses ont aussi mal marché! (*Rires à l'extrême gauche.*)

C'est vous qui présidiez, monsieur Donnat!

M. Donnat. Oui.

M. le président de la commission. Eh bien, alors?...

M. Cazelles. Le président de la commission n'a qu'à se reporter au procès-verbal de la séance!

M. le président. La parole est à M. Raymond Barbé.

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, je voudrais que l'incident qui vient de se produire, au sujet duquel je me solidarise entièrement avec mon camarade M. Lautissier, servît une bonne fois à faire régler leur travail, d'une façon correcte, par notre Assemblée et ses commissions.

J'ai moi-même pris la peine de comparer les rapports provisoire et définitif rédigés par M. Paul Catrice; et je dois dire qu'il y a eu des changements dans le début du rapport, changements qui n'ont pas été, d'après mes renseignements, soumis à la discussion de la commission.

M. le rapporteur. Mais vous n'étiez pas en commission!

M. Raymond Barbé. J'indique ce que m'ont rapporté mes camarades de la commission. D'ailleurs, il sera facile d'en retrouver trace au procès-verbal.

A-t-on discuté en commission de ces variations sur la première partie, lorsque le deuxième rapport a été examiné ?

Il faudrait que les rapporteurs prissent l'habitude de se référer aux termes de notre règlement, et notamment aux articles 42 et 60, indiquant que les rapports sont des documents rédigés au nom de la commission et non au gré de leur fantaisie personnelle.

Nous avons déjà dans cette Assemblée, signalé que certaines personnes, lorsqu'elles étaient investies de fonctions de rapporteur, prenaient de particulières libertés avec l'opinion de la majorité de la commission qui les avait désignées.

Je sais bien que certaines commissions travaillent avec un esprit beaucoup plus sérieux. Je n'en veux pour preuve que la commission des affaires politiques qui a discuté mot à mot — M. Juge ne me contredira pas — (*Sourires*) deux rapports dans sa séance d'hier. Je considère que cette méthode est certainement la meilleure sans qu'il soit pour cela nécessaire de passer des heures à nos travaux en commission. Mais je pense qu'il n'est peut-être pas bon de changer, sans mandat, certains passages du rapport provisoire, avant qu'il devienne définitif, ou ensuite, lorsque le rapport définitif est imprimé, de lire à la tribune un discours absolument différent de ce rapport. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le rapporteur. Je n'ai pas lu; mon discours n'était pas écrit.

Mlle Le Ber. Je pense qu'on pourrait faire appel au témoignage de nos camarades présents à la commission pour dire qu'on a lu les changements du début du rapport.

Je me souviens très bien, car je l'avais préparé avec M. Catrice, qu'on a lu le début du rapport. J'en appelle à mes camarades présents à la séance. Je sais bien que lorsqu'on a commencé, certains commissaires étaient absents, mais je demande à ceux qui étaient là d'en témoigner. De toute façon, M. Donnat, qui présidait, doit se rappeler ce fait.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il encore la parole dans la discussion générale ?

M. Donnat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Donnat.

M. Donnat. Au moment précis de cette discussion en commission je présidais la séance, en remplacement de M. Griaule, et nous avons travaillé de la manière suivante: un deuxième rapport ronéotypé a été présenté; il faisait suite à un premier rapport discuté la semaine précédente. Il a été décidé que la différence essentielle entre les deux textes portait surtout sur la fin du rapport, compte tenu de l'observation faite au cours de la première discussion.

En conséquence, nous n'avons pas remis en discussion la première partie du rapport.

Mlle Le Ber. On a commencé par lire les modifications qui avaient été apportées au début du rapport, et notamment la différence que vous signalez.

M. Donnat. Je ne me rappelle pas cela.

M. Laurin. C'est une discussion de commission et non d'assemblée plénière!

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Paul Catrice. Parlant en mon nom personnel, et non plus comme rapporteur, je voudrais faire deux remarques.

Je proteste très vigoureusement, et je remercie le président, M. Max André, de ce qu'il a dit tout à l'heure, contre l'imputation d'abus de confiance qui me serait soi-disant reproché.

Je dirais d'ailleurs que je commence à avoir un peu l'habitude — cela fait la troisième fois — de ces attaques personnelles me montrant que les commissaires et les collègues communistes interprètent de façon assez curieuse les décisions de leur congrès national! (*Rires.*)

M. Raymond Barbé. Le congrès national du parti communiste n'a jamais interdit de critiquer M. Catrice. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Paul Catrice. Je voudrais faire remarquer, tout d'abord, que j'affirme — et si vous voulez une affirmation plus solennelle, j'affirme sur l'honneur, monsieur Lautissier — que j'ai lu ce passage en commission, sous la présidence de M. Donnat, notre collègue communiste. Je le répète, je l'affirme sur l'honneur.

J'affirme, en second lieu, que la phrase que vous incriminez n'est pas une phrase de moi mais une phrase de l'U.N.E.S.C.O.

M. Lautissier. Je n'ai jamais dit cela.

M. Paul Catrice. Cette phrase est introduite dans mon rapport par ce passage: « Le travail de l'U.N.E.S.C.O. en faveur de la culture peut se concevoir de deux façons... ». Je ne dis pas du tout que je prends cette phrase à mon compte.

M. Laurin. C'est dommage! C'est un manque de courage!

M. Paul Catrice. Cette phrase se trouve dans ce rapport. Mais, comme je l'ai indiqué, elle a été lue en commission. Ceci est une affaire personnelle que je ne souhaiterais pas prolonger.

Mais je voudrais revenir et protester vigoureusement sur ce qui a été dit au début par M. Lautissier.

En effet, M. Lautissier prétend que c'est grâce à l'intervention des commissaires communistes que l'on a introduit cette participation des personnalités culturelles autochtones et que, sans leur intervention, cette commission de l'Union française pour l'Unesco que nous préconisons n'aurait été composée que de membres européens.

Or, si je prends notre proposition primitive, n° 138, page 2, paragraphe 1°, j'y lis: « Invite le Gouvernement... à transformer... la commission nationale auprès de l'U. N. E. S. C. O. en une commission de l'Union française dans laquelle les Etats, territoires et départements de l'Union française seront représentés de façon assez large pour y faire figurer les personnalités des civilisations autochtones. »

La formule est assez claire; si l'on sait lire le français, on comprend ce que cela veut dire: ce ne sont ni M. Lautissier ni le groupe communiste qui ont fait introduire cette notion de la représentation des personnalités autochtones. Leur intervention a consisté surtout — je le reconnais et le travail en commun a été très heureux — à préciser certains points du rapport, mais non pas du tout sur cette participation de personnalités autochtones.

Je ferai remarquer d'ailleurs que les commissaires communistes ont fait adopter cette rédaction du rapport définitif qui dit maintenant: « dans laquelle les Etats, etc., seront représentés de façon assez large pour y faire figurer chacune des civilisations de l'Union française ». Cette formule est beaucoup moins bonne, beau-

coup moins représentative des autochtones que la première que j'avais moi-même proposée. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. A propos de cet incident, je voudrais poser une question de principe.

On a reproché tout à l'heure à M. Catrice d'avoir présenté son rapport à l'Assemblée sans le lire. Je dois préciser que cette méthode est normale et même souhaitable. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Les rapports sont imprimés et distribués. Chacun de nous peut en avoir connaissance. Si les débats commencent par une longue lecture, toujours insipide et difficile à suivre — quand on lit on est rarement suivi par l'Assemblée — c'est vraiment du travail inutile!

En réalité, l'intervention du rapporteur à la tribune doit consister essentiellement en un résumé, ou en un développement du rapport, selon les circonstances. Evidemment, le rapporteur n'engage que lui-même si, dans certains détails, il s'écarte des termes du rapport, qui reste tout de même intact; je crois qu'à cet égard on ne peut faire aucun reproche à M. Catrice.

J'ajouterai que, dans une autre assemblée, j'ai entendu le président de la commission du règlement, qui était un très vieux parlementaire — je pense à M. Grumbach — dire, à propos non pas d'un incident de ce genre, mais au sujet d'un très long rapport lu à la tribune, qu'il allait proposer d'inscrire dans le règlement du Conseil de la République l'interdiction de lire les rapports.

C'est un point de vue auquel nous pourrions peut-être nous rallier. De cet incident, il faut seulement retenir qu'il y a soit malentendu, soit inadvertance de la part du groupe communiste, qui n'a peut-être pas suivi avec l'attention souhaitable tous les débats en commission. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Jean Curabet. A cet égard, monsieur Max André, vous savez que nous n'avons pas de leçons à recevoir !

M. le président. La parole est à M. Touré.

M. Touré. Mesdames, chers collègues, lorsqu'en vertu de la Constitution, nous suggérons certaines revendications au nom des peuples que nous représentons, il y a des gens, même de bonne foi, qui disent; « Ils veulent maintenant décrocher la lune... »

Nous voulons profiter de l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui pour dire, une fois de plus, que nous irons à la lune, si c'est là que se trouvent les secrets éléments qui permettront de faire du « vrai tout » que doivent constituer désormais la France et les territoires qu'elle a pris en charge, une réalité tangible.

L'Assemblée de l'Union française est honorablement représentée à l'U. N. E. S. C. O. par nos éminents collègues. MM. Griaule et Julien, et, comme M. l'abbé Catrice le disait tout à l'heure, nous ne pouvons que remercier M. le ministre des affaires étrangères de cette heureuse décision.

Mais il convient de dire les choses comme elles sont: la tendance d'hier comme celle d'aujourd'hui continue à tout ramener au plan métropolitain; on pense peu, à l'Union française, à cet agrégat de philosophies, de cultures et de civilisations que vient de rappeler si vigoureusement M. le professeur Griaule.

Nous connaissons bien aussi l'argument selon lequel nos territoires sont toujours écartés. On dit: « Nous ne pouvons les convier à la discussion de problèmes culturels, puisqu'ils sont sans instruction. »

Ne pense-t-on pas qu'il ne faut pas s'exposer à nouveau à la critique de nations traditionnellement affligées de préjugés raciaux en invitant à la discussion de questions internationales ceux qui n'ont pas trouvé de bon goût de venir siéger à l'Assemblée qui, tout dernièrement, a élaboré la Constitution française.

Nous demandons au Gouvernement et à la France d'aller jusqu'au bout de leur raisonnement en nous convainquant et en convainquant le monde, par notre présence partout, que l'Union française, œuvre originale et hardie, est bien une réalité vivante.

Le groupe des indépendants d'outre-mer votera donc la proposition qui nous est soumise parce qu'elle envisage des mesures qui permettront d'affirmer l'Union française. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Savi de Tové.

M. Savi de Tové. Mesdames, messieurs, les auteurs de la proposition qui nous est soumise ont très bien fait de songer à demander que l'Union française soit représentée à l'U. N. E. S. C. O.

Nous constatons avec satisfaction que ce geste est la marque qu'on attache une certaine importance à la connaissance des civilisations non occidentales.

Il importe vraiment qu'au moment où des savants se dépensent jour et nuit pour développer de plus en plus nos ressources naturelles, et notamment les ressources agricoles et minières, on pense également à ce que le facteur humain des territoires d'outre-mer pourrait apporter à la métropole, dans le domaine social et culturel de nos vieilles civilisations.

Nous pensons que par une connaissance approfondie de nos civilisations, ceux qui sont appelés à nous guider vers un meilleur avenir, sauront s'adapter à la mentalité des populations d'outre-mer, et cela, au mieux de nos intérêts communs au sein de l'Union française. (*Applaudissements au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Cianfarani.

M. Cianfarani. Il serait souhaitable que les propositions déposées par les conseillers et les rapports faits au nom des commissions fussent imprimées au *Journal officiel*, car, au cours des débats de cette Assemblée, le rapport n'apparaît pas, à moins qu'il ne soit lu; il figure, dans ce dernier cas, au compte rendu *in extenso*.

Les rapports des commissions importantes de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République sont publiés au *Journal officiel*.

M. Alfred Bour. Ils ne paraissent qu'en annexe, postérieurement.

M. Cianfarani. En suivant la même méthode, nous éviterions les discussions pénibles auxquelles nous avons assisté tout à l'heure.

M. Alfred Bour. Les rapports doivent être distribués au préalable.

M. le président. Les rapports des deux autres assemblées sont, en effet, publiés à peu près six mois après avoir été mis en discussion.

M. Alfred Bour. Quelquefois même plus tard.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais donner lecture de la proposition.

M. Paul Catrice. Je voudrais auparavant signaler une erreur matérielle qui s'est glissée à la troisième ligne du texte de la proposition. Il faut lire à cet endroit: « la commission nationale pour l'U. N. E. S. C. O. », et non « la commission nationale près de l'U. N. E. S. C. O. ».

M. le président. Je prends note de cette rectification et je donne lecture de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française invite le Gouvernement de la République française:

« 1° A transformer la commission nationale pour l'U. N. E. S. C. O. en commission de l'Union française, dans laquelle les Etats, territoires, départements de l'Union française seront représentés de façon assez large pour y faire figurer chacune des civilisations de l'Union française.

« Cette commission comprendrait:

a) Une section métropolitaine et des départements d'outre-mer;

b) Une section de l'Algérie et des territoires d'outre-mer;

« *c*) Une section pour chacun des Etats associés;

« 2° A transformer la délégation française aux conférences internationales de l'U. N. E. S. C. O. en délégation de l'Union française, qui comprendrait:

« *a*) Des membres métropolitains;

« *b*) Des membres originaires d'Algérie et des territoires d'outre-mer;

« *c*) Des membres représentant chaque Etat associé ».

Il convient également d'apporter au titre de la proposition la rectification demandée par M. Catrice et de substituer, là encore, le mot « pour » aux mots « auprès de ».

La commission est-elle d'accord ?

M. le président de la commission. D'accord.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?..

Le titre sera donc ainsi modifié. (*Assentiment.*)

M. Bidet. Je demande la parole pour expliquer mon vote sur la proposition.

M. le président. La parole est à M. Bidet.

M. Bidet. Je prends la parole pour expliquer le vote du groupe socialiste. Le groupe socialiste votera la proposition pour

toutes les raisons de principe que vient de mettre en évidence avec tant d'élévation de pensée et de générosité de cœur M. le professeur Griaule.

M. Alfred Bour. Très bien!

M. Bidet. Je me garderai de dire mal, après lui, ce qu'il a dit si bien.

Je désire souligner les raisons plus positives — qui, elles aussi, ont leur vertu et ont déterminé la décision du groupe socialiste.

Nous pensons tout d'abord que le fait de transformer la délégation française aux conférences internationales de l'U. N. E. S. C. O. en délégation de l'Union française sera un moyen d'orienter cet organisme vers l'établissement d'une culture universelle

Nous devons considérer que notre Union française est déjà une mise en harmonie de civilisations apportées par des autochtones venant à peu près des cinq continents.

Cet apport constituera un afflux de sang neuf qui permettra à l'U. N. E. S. C. O. de prendre un nouveau départ pour l'établissement de cette culture qui devra être valable, non pas seulement pour l'Europe, mais pour l'humanité tout entière.

Par ailleurs, il est sûr que la représentation des autochtones à la délégation, sur le plan intérieur de l'Union française, apportera une cohésion nouvelle et renforcée à notre Union française. Celle-ci doit de plus en plus donner aux autochtones la possibilité de travailler dans tous les compartiments de l'Union française, et cela à égalité avec les métropolitains. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Enfin, sur le plan extérieur, ce sera une initiative heureuse que de faire apparaître sur la scène du monde une délégation de l'Union française.

Ainsi nous démontrerons que cette Union française — qui, pour certains, n'est encore qu'une formule vague — est en voie de devenir la réalité vivante qu'elle doit être. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

— 11 —

PENSIONS DES OUVRIERS MAROCAINS ET TUNISIENS TRAVAILLANT DANS LES ETABLISSEMENTS DU MINISTERE DES FORCES ARMEES

Adoption d'une proposition de résolution.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de MM. Mignot, Chassiot, Coulibaly, Thévenin et des membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi étendant le bénéfice de la loi de pensions du 21 mars 1928 aux ouvriers marocains et tunisiens travaillant dans les établissements et services dépendant des ministères des forces armées, de l'air et de la marine.

La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires sociales.

M. Chassiot, *rapporteur de la commission des affaires sociales.* Mesdames, messieurs, la commission des affaires sociales a examiné à nouveau la proposition de résolution déposée par les groupes communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi étendant le bénéfice de la loi de pensions du 21 mars 1928 aux ouvriers marocains et tunisiens travaillant dans les établissements et services dépendant du ministère des forces armées (air, guerre, marine).

A la demande des auteurs, la commission avait décidé d'en étendre le champ et, à l'unanimité, avait adopté le texte suivant:

« L'Assemblée de l'Union française invite l'Assemblée nationale à voter une loi étendant à tous les ouvriers, quel que soit leur statut d'origine et quel que soit leur lieu d'emploi, travaillant dans les établissements et services dépendant du ministère des forces armées (air, guerre, marine), le bénéfice de la loi de pensions du 21 mars 1928. »

Présenté à l'Assemblée le 20 mai, ce texte avait été renvoyé à la commission sur intervention de M. de Peretti, demandant que fût précisé le terme « ouvriers » qui peut englober les étrangers.

En principe, les établissements dépendant du ministère des forces armées n'emploient pas d'étrangers. Cependant, certains ouvriers étrangers peuvent être embauchés à titre exceptionnel, par contrat. Ces ouvriers ne sont pas régis par le statut du personnel.

Tenant compte de ce fait, la commission des affaires sociales a décidé de modifier le texte de sa proposition de résolution en ajoutant au terme « ouvriers » la précision suivante: « régis par le statut du personnel ». Ainsi les étrangers ne seront pas compris parmi les bénéficiaires.

La proposition de résolution présentée à vos suffrages par la commission des affaires sociales est donc la suivante:

« L'Assemblée de l'Union française invite l'Assemblée nationale à voter une loi étendant à tous les ouvriers régis par le statut du personnel, quel que soit leur statut d'origine et quel que soit leur lieu d'emploi, travaillant dans les établissements et services dépendant du ministère des forces armées (air, guerre, marine), le bénéfice de la loi de pensions du 21 mars 1928. »

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires extérieures.

M. Joannin, *rapporteur pour avis de la commission des affaires extérieures.* Mesdames, messieurs, votre commission des affaires extérieures, saisie pour avis de la proposition n° 155, a été unanime à émettre un avis favorable à l'adoption du texte que vient de vous présenter notre collègue M. Chassiot, au nom de la commission des affaires sociales.

M. le président. Personne ne demande la parole dans la discussion générale ?...

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition de résolution.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de cette proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition de résolution:

« L'Assemblée de l'Union française invite l'Assemblée nationale à voter une loi étendant à tous les ouvriers régis par le statut du personnel, quel que soit leur statut d'origine et quel que soit leur lieu d'emploi, travaillant dans les établissements et services dépendant du ministère des forces armées (air, guerre, marine), le bénéfice de la loi de pensions du 21 mars 1928. »

M. Bidet. Je demande la parole pour une explication de vote.

M. Bidet. Le groupe socialiste votera la proposition de résolution. Elle est conforme à l'action toujours menée par le parti socialiste, dans les pays de l'Afrique du Nord notamment

En effet, une distinction dans la rémunération, lorsqu'il s'agit d'un travail identique accompli par des travailleurs, est une distinction raciale. C'est, en conséquence, une honte française, et l'on s'étonne parfois qu'il ait fallu tant de temps pour la faire disparaître.

A travail égal, salaire égal. La proposition répond à la mise en application de ce principe. C'est pourquoi le groupe socialiste votera la résolution d'enthousiasme. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. Avant de mettre aux voix la proposition de résolution, je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose d'en rédiger comme suit le titre:

« Proposition de résolution tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi étendant à tous les ouvriers régis par le statut du personnel, quel que soit leur statut d'origine et quel que soit leur lieu d'emploi, travaillant dans les établissements et services dépendant du ministère des forces armées (air, guerre, marine), le bénéfice de la loi de pensions du 21 mars 1928. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le nouveau titre est adopté.

Je mets aux voix la proposition de résolution.

(*La proposition de résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

— 12 —

MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

M. le président. Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage de cinq candidatures à des commissions.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membre de la commission des affaires économiques, M. Monnet, en remplacement de M. Delmas;

Membre de la commission du plan, de l'équipement et des communications, M. Delmas, en remplacement de M. Sylvestre;

Membre de commission des affaires financières, M. Michard-Pellissier, en remplacement de M. Sylvestre;

Membres de la commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales: M. Cortinchi, en remplacement de M. Sylvestre; M. Giard, en remplacement de M. Flinois.

— 13 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Arnault un rapport, fait au nom de la commission des affaires politiques et administratives, sur la proposition de résolution de MM. Mignot, d'Arboussier, Arnault et des membres du groupe communiste et apparentés et des membres du groupe du rassemblement démocratique africain, tendant à inviter la commission des affaires politiques et administratives de l'Assemblée de l'Union française à désigner une mission d'information avec pouvoirs d'investigation chargée d'enquêter sur les conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections à l'Assemblée algérienne.

Le rapport sera imprimé sous le n° 258 et distribué.

J'ai reçu de M. Vauthier un rapport, fait au nom de la commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales, sur la demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à rendre applicables au Togo et dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine, l'Afrique occidentale française et Madagascar, les dispositions de l'ordonnance du 27 octobre 1945 réprimant les évasions des détenus transférés dans les établissements sanitaires et hospitaliers.

Le rapport sera imprimé sous le n° 259 et distribué.

— 14 —

INCIDENT

M. le président. M. d'Arboussier m'a demandé la parole pour un fait personnel.

Je lui donne la parole.

M. Gabriel d'Arboussier. Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai à faire une déclaration au sujet d'une allocution que le président de notre Assemblée a prononcée à la radio et que je n'ai point entendue, mais qui a été reproduite dans le numéro 524 du Bulletin de l'agence France-Presse.

Je dois dire que je fais cette déclaration en mon nom personnel, en raison de l'émotion qu'ont provoquée en moi certains termes de cette allocution, du fait que je suis aussi fidèle au peuple d'Afrique auquel j'appartiens, qu'au peuple de France dont je suis également issu.

Il est certaines phrases qui, pour nous, — je m'excuse de le souligner — ne peuvent plus être prononcées dans l'Union française. Un passage de cette allocution s'exprime ainsi:

« Je n'aurai garde d'oublier cette vieille île de Saint-Louis du Sénégal, qui est devenue, au XIXe siècle, le point de départ d'une grande conquête sur la nature inhumaine et des hommes qui ne l'étaient pas moins. »

M. Griaule, dans une très belle intervention, a dit ici même ce que représentent les civilisations d'Afrique. Vous venez de voter une résolution disant que l'U. N. E. S. C. O. devait comprendre des hommes de toutes les civilisations de l'Union française. Si l'on continue à considérer que les hommes d'Afrique étaient des inhumains, ou des barbares, ou des sauvages, alors que d'autres hommes seraient seuls doués d'une civilisation supérieure, il est inutile de parler d'Union française.

Je ne sais si les termes que j'ai rappelés sont ceux que vous avez employés, monsieur le président, mais ils ont été publiés, et c'est en raison de leur publication seule que je me suis permis cette évocation. On a déjà suffisamment falsifié l'histoire d'Afrique par les pirateries des Samory et autres, on a suffisamment refoulé nos civilisations d'Afrique occidentale, pour que cette Assemblée, dans laquelle nous avons décidé de mettre en commun toutes les richesses de la nature humaine épanouies dans les différentes parties de l'Union française, ne donne pas à l'opinion publique métropolitaine l'occasion de nous attaquer.

C'est la raison pour laquelle j'ai cru devoir, dans les termes courtois et déférents qui sont dus à notre président, faire cette simple mise au point sur un objet qui, je vous le jure, me touche au plus profond de moi-même. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. Mon cher collègue et ami, s'il est une personne que vous ne pouviez pas suspecter d'avoir, à un moment quelconque, et en quelque mesure que ce soit, diminué la valeur de civilisations qui ne sont pas la nôtre, c'est assurément moi. Et je crois bien que la meilleure façon de trahir un texte est peut-être de le lire partiellement, car je suis bien sûr que, si vous le lisiez en entier, il prendrait dans cette Assemblée un tout autre sens et une toute autre portée que ceux que vous venez de lui donner.

Ne faisons pas de procès de tendance ! Dans toutes mes interventions, et même quand je suis intervenu dans des milieux qu'on a l'habitude d'appeler colonialistes, je n'ai cessé d'appeler l'attention de tous ceux qui m'entendaient sur la nécessité de respecter profondément toutes les civilisations.

Vous m'avez accompagné au pays mossi, et il n'y a pas très longtemps que, dans un milieu qui aurait peut-être été un peu réfractaire à ces idées, j'affirmais avec vigueur la nécessité de respecter profondément la civilisation mossi.

N'essayons donc pas, je vous le demande, en extrayant une phrase d'un texte, d'en fausser la signification profonde. Je suis sûr que vous ne le voudrez pas. (*Applaudissements.*)

J'aurais d'ailleurs aimé que vous m'avertissiez de ce fait personnel avant de soulever l'incident. J'eusse apporté le texte, je l'eusse commenté, et je ne doute pas que l'Assemblée tout entière eût été d'accord avec moi pour approuver le sens et la portée que je donnais à cette allocution que j'adressais, je crois — c'est à celle-là, sans doute, que vous faites allusion, car j'en prononce tant que je puis les confondre —, aux petits enfants de France.

M. Gabriel d'Arboussier. Aux jeunes gens et jeunes filles de France.

M. le président. En avez-vous ici le texte ?

M. Gabriel d'Arboussier. C'est le texte de l'agence France-Presse.

M. Alfred Bour. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Alfred Bour.

M. Alfred Bour. Il serait tout à fait regrettable que l'intervention de notre collègue M. d'Arboussier constituât un précédent dans cette Assemblée.

Il me paraît inadmissible que le président d'une Assemblée soit mis en cause, sans en avoir été au préalable avisé, par un collègue quel qu'il soit, et, je me permets de le dire, surtout par l'un des membres de son bureau. Je ne crois pas que, dans les autres assemblées parlementaires, on puisse invoquer un seul précédent de cette nature et, pour ma part, j'espère qu'il ne se reproduira pas. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Messieurs, je vous demande personnellement de clore cet incident. Je suis persuadé que M. d'Arboussier n'a pas voulu m'être désagréable. Il a été blessé par une phrase, mais je dois dire que, me rappelant en effet les violences qui ont été commises, je pensais précisément au nom qu'il a prononcé.

M. Raymond Barbé. Je demande la parole.

M. le président. Laissez-moi terminer, monsieur Barbé, je vous en prie. Je vous donnerai ensuite la parole.

Je vous assure, monsieur d'Arboussier, et les rapports que nous entretenons en portent témoignage, que je n'ai cessé de respecter profondément tous ceux qui font partie de l'Union française, à quelque titre que ce soit.

Laissez-moi vous dire, en terminant, que c'est un petit procès de tendance que vous avez tenté. Vous avez eu tort. (*Très bien ! très bien !*)

La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. M. Bour vient d'indiquer que c'était un événement exceptionnel que de voir mettre en cause le président d'une Assemblée pour les paroles qu'il a prononcées. Mesdames, messieurs, vous avez sans doute senti combien ce fait tient particulièrement au cœur de notre ami Gabriel d'Arboussier, parce que c'est pour lui la question même de son Afrique, et le problème même de sa famille, puisqu'il est un descendant d'un de ces rois de l'Afrique noire que visait la phrase de M. le président de l'Assemblée, que les armées françaises ont rayé de l'histoire.

Mais ce n'est pas sur cela que j'interviendrai. Je voudrais rappeler qu'il y eut naguère dans cette Assemblée, et à l'occasion d'une allocution d'un président de séance dans l'exercice de ses fonctions, une série d'interventions qui n'avaient manifesté ni la réserve, ni l'élévation de pensée dont notre collègue Gabriel d'Arboussier a fait preuve tout à l'heure lorsqu'il a relevé les paroles du président de notre Assemblée.

M. de Peretti. Cela n'a rien à voir. Ce n'est pas du tout la même chose.

M. Alfred Bour. Il s'agissait d'un incident qui s'était produit en séance; c'est différent.

M. le président. L'incident est clos.

M. Gabriel d'Arboussier. Monsieur le président, je veux bien considérer les paroles que vous venez de prononcer, mais quant à penser que c'est un procès de tendance que j'ai voulu faire, je vous en fais mille excuses, j'ai voulu traduire ce que j'ai ressenti...

M. le président. Vous avez mal ressenti.

M. Gabriel d'Arboussier. ...et chaque fois que je ressens quelque chose je le dis, quelle que soit la personne à laquelle je m'adresse. Je traduis ma pensée, peu m'importent les raisons que l'on veut invoquer et trouver à mes gestes. En tout cas, je tiens à dire que la phrase en question est publiée par un organisme officiel. Je n'ai pas eu l'honneur d'avoir le texte entier de votre allocution...

M. le président. Je vous le donnerai.

M. Gabriel d'Arboussier. ...je le lirai avec attention, mais je tiens simplement à noter, monsieur le président, que vous n'avez rien rétracté des termes de la phrase que j'ai citée et que c'est bien ainsi qu'elle a été reproduite dans le bulletin de l'A. F. P. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je n'ai rien à retrancher étant donné le sens que je donnais à cette phrase.

M. de Peretti. Parfaitement, très bien!

M. Raymond Barbé. On dira désormais qu'il n'y a pas de racisme.

M. de Peretti. Ce n'est pas du racisme, c'est de la mauvaise foi. Ne perdons pas notre temps à cela.

M. Corval. C'est plaisant de ridicule.

M. Raymond Barbé. Le ridicule n'est pas toujours de notre côté, monsieur Corval.

M. Corval. C'est un point de vue que je n'épouse pas.

M. Raymond Barbé. M. René Moreux non plus, certainement. Il n'est plus là maintenant.

M. de Peretti. Parlez de lui quand il est présent.

M. Raymond Barbé. Il ne répond pas, d'ailleurs.

M. Alduy. Est-ce que l'on veut travailler, oui ou non ?

— 15 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir séance jeudi 3 juin, à quinze heures, avec l'ordre du jour suivant:

Discussion de la proposition de résolution de MM. Soppo Priso, Ebédé, Guèye Momar Djim, Darlan, Diop Babakar, Bourgarel, Ya Doumbia et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à créer, en Afrique française noire, une institution nationale des invalides de la France d'outre-mer.

Discussion de la demande d'avis présentée par M. le président du conseil des ministres sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant le décret du 7 janvier 1931 réglementant la situation aux points de vue commercial et fiscal des immigrants de race asiatique dans les établissements français d'Océanie.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à seize heures cinquante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Errata

au compte rendu in extenso *de la séance du 27 mai 1948.*

(*Journal officiel* du 28 mai 1948.)

Page 428, 1re colonne, 32e et 33e ligne,

Au lieu de: « La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 236 »,

Lire: « La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 237 ».

Page 428, 1re colonne, 21e et 22e ligne,

Au lieu de: « La demande d'avis sera imprimée sous le n° 235... »,

Lire: « La demande d'avis sera imprimée sous le n° 236... ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.